

ANNEXE N° 2 SECTEURS AFFECTES PAR LE BRUIT

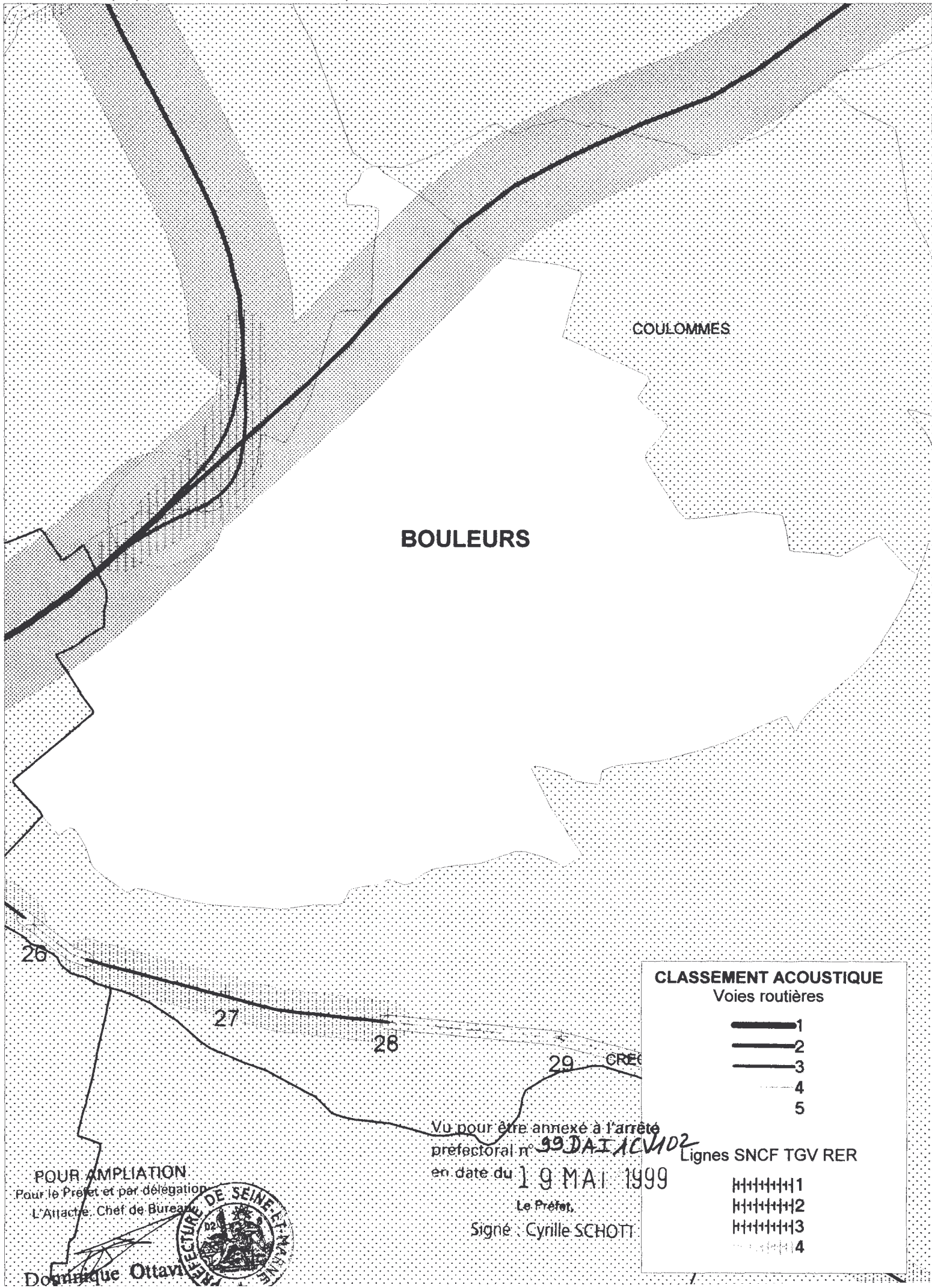
Commune de BOULEURS	Délimitation du tronçon						
Nom de l'infrastructure	PR Début	Abscisse Début	PR Fin	Abscisse Fin	Catégorie de l'infrastructure	Largeur des secteurs affectés par le bruit (m)	Type de tissu (rue en "U" si renseigné sinon tissu ouvert)
Autoroute A4 Ouest échangeur					1	300	
Autoroute A4 Est échangeur					2	250	

POUR AMPLIATION
Pour le Préfet et par délégation
L'Attaché, Chef de Bureau



Vu pour être annexé à l'arrêté
préfectoral n° 99DAIACV102
en date du 19 MAI 1999
Le Préfet,

ANNEXE 3 : PLAN



COULOMMES

BOULEURS

26

27

28

29

GREG

CLASSEMENT ACOUSTIQUE
Voies routières

- 1 (thick line)
- 2 (medium-thick line)
- 3 (medium line)
- 4 (thin line)
- 5 (dotted line)

Lignes SNCF TGV RER

- 1 (7 vertical bars)
- 2 (6 vertical bars)
- 3 (5 vertical bars)
- 4 (4 vertical bars)

Vu pour être annexé à l'arrêté
préfectoral n° *99DAIACV102*
en date du **19 MAI 1999**

Le Préfet,
Signé : **Cyrille SCHOTT**

POUR AMPLIATION
Pour le Préfet et par délégation
L'Attaché, Chef de Bureau

Dominique Ottaviani

